Département de l'Isère

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE

L'an deux mil dix-neuf le 20 juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 9

<u>Etaient présents</u>: APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés: GAS Marcel, HUREL Noël, MERCIER Serge (pouvoir à APPRIEUX

Angéline)

Retards excusés: BRAGANTI Karine, CARRION Adèle.

Date de la convocation : 13 juin 2019

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Vente Billot/Lambert- aliénation chemin

Mme le Maire informe l'assemblée que M. Jocelin Billot a vendu une parcelle agricole, située Impasse du Dolon, à M. Jacques Lambert, agriculteur. Cette parcelle est traversée par le chemin rural qui a fait l'objet d'un déclassement par délibération 2017-023 du 19/10/2017 suite à une enquête publique.

La vente de cette parcelle a eu lieu avant la fin de l'enquête publique sans tenir compte du passage du chemin rural.

Mme le Maire demande à l'assemblée de délibérer à nouveau pour la cession de cette portion de Chemin se situant sur la parcelle du nouveau propriétaire, M. Lambert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Autorise la cession à titre gracieux du chemin rural de l'impasse du Dolon à M. Lambert Jacques.

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

0 4 JUIL. 2019

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 20 juin 2019

Le Maire, Angéline APPRIEUX